AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis-vous est donné que le règlement :

2023-580 le règlement décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2023

A été adopté lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023 et est en vigueur.

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi et sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 1e jour de février 2023

Ron Kelley
Directeur générale et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 1e jour de février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1e jour de février 2023.

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier